

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Étaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, BRAGANTI Karine, CARAT Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Date de la convocation : 07 août 2020

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Désignation des délégués des commissions EBER

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des conseillers municipaux qui représenteront la commune au sein de la communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône.
Sont élus :

Commissions thématiques EBER		
	Délégués	Suppléants
Finances	Marcel GAS	Corinne NORMAND
Agriculture	Karine BRAGANTI	Julien ROMATIF
Economie/entreprises	Sébastien CICORELLA	-
Amenagement/ Urbanisme	Sébastien CICORELLA	Marcel GAS
Tourisme/Commerce/Artisanat	Pierre FANJAT	Elisabeth GUERRERO
Grand cycle de l'eau	Arnaud GODET	Corinne NORMAND
Culture/patrimoine	Florence MONIN	
Polit ville/CISPD/santé/aff sociales	Elisabeth GUERRERO	Dominique GENTIL
Emploi/insertion	Elisabeth GUERRERO	Florence MONIN
Environnement/developpmnt durable	Régis HUMBERT	Corinne NORMAND
Mobilité/Transport	Dominique GENTIL	-
Voirie	Jean Daniel POURCHERE	Arnaud GODET
Petite enfance/enfance/jeunesse	Florence MONIN	Elisabeth GUERRERO
Logement/gens du voyage	Corinne NORMAND	Régis HUMBERT
Sport	Jean Pierre ROSTAING	Dominique GENTIL
Numérique	Patricia FAVRE PETIT MERMET	Karine BRAGANTI
Communication	Patricia FAVRE PETIT MERMET	Jean Pierre ROSTAING
Equipements communautaires	Pierre FANJAT	-

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

09 SEP. 2020



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 août 2020

Le Maire,
Serge MERCIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.